







# Groupement de commandes des 4 Ecoles vétérinaires

# MAR-2025-000020 Fourniture d'aliments vétérinaires pour carnivores

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres :

Le jeudi 25 septembre 2025 à 17 h 00

# Table des matières

1.Objet et étendue de la consultation	3
1.3 Etendue de la consultation	3
1.4 Conditions de participation des candidats	3
1.5 Nomenclature communautaire	4
2. Conditions de la consultation	4
2.1 Délai de validité des offres	4
2.2 Conditions particulières d'exécution	4
2.3 Lieux d'exécution	4
3. Contenu du dossier de la consultation	4
3.1 Pièces particulières	4
3.2 Pièces générales	4
4. Présentation des candidatures et des offres	5
4.1 Documents à produire	
4.1.2 Les documents de l'offre	
4.2 Variantes, options et prestations supplémentaire éventuelles	6
5. Sélection des candidats et jugement des offres	6
5.1 Date limite de remise des offres	7
5.2 Transmission des offres	7
6. Renseignements complémentaires	7
6.1 Demande de renseignements	
7. Voies et délais de recours	8

# 1.Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture d'aliments pour animaux carnivores à usage vétérinaire aux centres hospitaliers des guatre écoles vétérinaires françaises, ainsi qu'à leurs autres sites.

Le détail des prestations attendues et de leurs modalités d'exécution est présenté dans le cahier des clauses particulières.

#### 1.2 Les pouvoirs adjudicateurs

Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) 7 avenue du Général de Gaulle 94704 MAISONS-ALFORT Cedex www.vet-alfort.fr

Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)

1 avenue Bourgelat 69280 MARCY L'ETOILE

www.vetagro-sup.fr

Ecole nationale vétérinaire Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique (ONIRIS)

Route de Gâchet CS 40706 44307 NANTES Cedex 3 www.oniris-nantes.fr

Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (EnvT) 23 chemin des Capelles

31300 TOULOUSE

www.envt.fr

#### 1.3 Etendue de la consultation

La présente consultation est menée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention de groupement de commande conclu entre l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup), l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA), l'Ecole nationale vétérinaire agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique (ONIRIS) et l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (EnvT).

L'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (EnvT) est le coordonnateur du groupement.

#### 1.4 Conditions de participation des candidats

Dans le cadre de la présente consultation, les candidats peuvent se présenter sous forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est, en application de l'article R2142-24 du Code de la Commande Publique, solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché.

Conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique, le mandataire du groupement ou l'un des membres du groupement, ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements.

#### 1.5 Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code CPV	Libellé CPV
15700000-5	Aliments pour animaux

## 2. Conditions de la consultation

#### 2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.2 Conditions particulières d'exécution

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum de 1 500 000€ HT pour toute la durée du marché reconductions comprises, défini aux articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à la signature par chacun des membres du groupement avec le titulaire de l'accord-cadre d'un marché subséquent qui s'exécutera à bons de commande.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L2113-12 à 16 et R2113-7 et 8 du Code de la Commande Publique.

#### 2.3 Lieux d'exécution

Le titulaire devra impérativement être en mesure de livrer les fournitures sur l'ensemble des sites des quatre établissements, dont la liste figure en annexe au Cahier des clauses particulières.

### 3. Contenu du dossier de la consultation

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, la personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (https://www.marches-publics.gouv.fr/).

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

#### 3.1 Pièces particulières

Le dossier de consultation des entreprises est constitué par les pièces suivantes :

Pièces du dossier de consultation des entreprises				
RC	Le présent règlement de la consultation			
DC1	Lettre de candidature unique ou habilitation du mandataire par ses cotraitants, le cas échéant			
DC2	Déclaration du candidat ou des membres du groupement			
AE	L'acte d'engagement et annexe financière			
ССР	Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe			
Trame	Trame de mémoire technique			

#### 3.2 Pièces générales

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

Les candidats sont réputés connaître ce document, et peuvent le consulter à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341.

#### 4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents sont entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles sont exprimées en euros.

#### 4.1 Documents à produire

Les candidats ont à produire un dossier complet comprenant :

#### 4.1.1 Les pièces exigées lors de la candidature

- 1. <u>Les renseignements concernant la situation juridique de l'opérateur économique tels que prévus par les articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande Publique :</u>
  - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
  - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la Commande Publique ;
  - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés conformément aux articles L. 5212-1 à L 5212-11 du code du travail.
- 2. <u>Les renseignements concernant les capacités économiques et financières de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-6 à R2142-12 du Code de la Commande Publique :</u>
  - Preuve d'une assurance contre les risques professionnels.
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2).
- 3. <u>Les renseignements concernant les références professionnelles et les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 et R2142-14 du Code de la Commande Publique :</u>
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel pour chacune des trois dernières années ;
  - Le candidat indiquera s'il possède des certificats qualité ou autres labels ;
  - Liste des principaux marchés de même nature effectués au cours des trois dernières années pour des missions similaires indiquant le montant, la date et les coordonnées du destinataire public ou privé;
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

**NOTA:** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

Les supports ou imprimés à utiliser pour renseigner les éléments ci-dessus sont les DC1 et DC2 ou e-DUME.

#### 4.1.2 Les documents de l'offre

Le candidat doit fournir les documents suivants :

- L'annexe financière complétée en format PDF et en format Excel;
- Un mémoire technique présentant l'offre de manière détaillée ;
- Son catalogue général accompagné de son tarif public en vigueur (aux formats Excel et PDF);
- Le cas échéant, les actes spéciaux de sous-traitance.

#### 4.2 Variantes, options et prestations supplémentaire éventuelles

Les variantes et les options ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation.

# 5. Sélection des candidats et jugement des offres

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère conformément aux dispositions des articles L2152-7 et 8 et R2151-6 à R2152-12 du Code de la Commande Publique, en fonction des critères pondérés suivants :

Critères	Sous-critères		Pondération	
Valeur technique	<ul> <li>Note sur 120 points ramenée sur 30 points :</li> <li>Organisation et moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du marché (30 points);</li> <li>Traçabilité et démarches qualité (30 points);</li> <li>Modalités de conditionnement, transport et livraison mises en œuvre (20 points);</li> <li>Fonctionnalités de la plate-forme de commandes (20 points);</li> <li>Engagement en termes de délais de livraisons (10 points)</li> <li>Démarches sociales et environnementales en faveur du développement durable (10 points);</li> <li>La valeur technique sera jugée sur la base du mémoire fourni par le candidat et respectant la trame fournie</li> </ul>	30%	30%	
×	Prix du BPU, notés selon un devis quantitatif estimatif (quantités 2024)	60%		
Prix	Prix d'un panier représentatif des produits commandés hors du B.P.U.	10%	70%	

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourra être immédiatement écartée. Par conséquent en l'absence de mémoire technique regroupant les engagements pris par le candidat, l'offre pourra être déclarée irrégulière.

De même, toute offre non conforme au cahier des charges pourra être jugée irrégulière notamment si elle ne couvre pas à minima 90% des lignes figurant dans le bordereau des prix unitaires (prix onglet BPU) (article 5.1 du C.C.P) ou dont les engagements en matière de délais, fréquence et jours de livraison ne sont pas conformes à l'article 5.4.1 du CCP.

Le mémoire technique sera rendu contractuel, il engage la responsabilité du prestataire en complément aux pièces du marché, en cas de contradiction les pièces du marché restent prioritaires.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article R2144-1 du code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

#### 5.1 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au *Jeudi 25 septembre à 17h00*. Les offres parvenant après la date limite de remise des offres ne seront pas examinées.

Il appartient aux entreprises candidates de s'assurer que leurs offres ont bien été réceptionnées.

#### 5.2 Transmission des offres

Les offres seront impérativement déposées sur la plate-forme de dématérialisation PLACE.

Les formats compatibles que le pouvoir adjudicateur peut lire sont : .zip, .xls, .doc, .pdf, .txt,.ppt, html, odt, .ods, .odp

Le soumissionnaire est invité à :

- ✓ ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", ...
- ✓ ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"....

En cas d'envoi de dossiers de candidatures et d'offres par voie électronique, ces dossiers doivent être présentés simultanément.

Les candidatures et les actes d'engagement seront signés par le candidat au moyen d'un certificat électronique, qui garantit notamment, l'identification du candidat.

Les pouvoir adjudicateurs se réservent la possibilité de demander au candidat retenu de leur fournir les pièces de son offre sur support papier, afin de procéder à leur signature manuscrite.

#### Copie de sauvegarde :

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre. La copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...) ou support papier.

Les documents figurant sur ce support répondent au même formalisme que les documents du dossier de candidature et d'offre. L'acte d'engagement doit être signé (électroniquement ou de façon manuscrite selon le support choisi par le candidat).

La copie de sauvegarde doit comporter obligatoirement la mention « copie de sauvegarde » et être transmise, dans les délais impartis pour la remise des offres telle que mentionnée ci-dessus, sous pli scellé à l'adresse suivante : Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse - DAF - Cellule Marchés - 23 Chemin des Capelles BP87614 31076 TOULOUSE Cedex 3- NE PAS OUVRIR »

#### Arrêté du 27 juillet 2018 Article 2 11.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- 1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- 2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

# 6. Renseignements complémentaires

#### 6.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le **lundi 15 septembre 2025 à 17h00** une demande écrite à l'EnvT via la plate-forme de dématérialisation PLACE.

#### 6.2 Documents et renseignements complémentaires

Les documents et renseignements complémentaires à la présente consultation pourront être communiqués aux sociétés au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

# 7. Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n° 358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 Téléphone : 05 62 73 57 57

Courriel: greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Télécopie: 05 62 73 57 40

Site internet: https://toulouse.tribunal-administratif.fr/